

Mécanisme de financement direct des besoins en fonds de roulement d'IFFCO

Identification du Projet :	51179
Statut :	Achevé
Lieu :	Tunisie
Secteur d'activité :	Agro-industries
Public/Privé :	Privé
Catégorie environnementale :	B
Date de décision sur l'approbation :	23 mars 2021
Date de publication du document de synthèse du Projet (DSP) en langue anglaise :	30 mars 2021

Conformément au paragraphe 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque, lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD ».

Description du Projet

Octroi d'un prêt d'un montant maximal de 20 000 000 de dinars tunisiens à la Compagnie Générale des Industries Alimentaires (la « COGIA » ou l' « Emprunteur ») pour lui permettre de couvrir ses besoins en fonds de roulement afin de faciliter ses achats et ses opérations de mise en bouteille d'huile d'olive en Tunisie (le « Projet »). L'Emprunteur est l'une des rares entreprises de premier plan spécialisée dans l'huile d'olive en Tunisie à se concentrer exclusivement sur l'exportation en bouteille de ce produit. La société est détenue à 100 % par l'un des leaders du secteur agroalimentaire dans la région Moyen-Orient et Afrique (MONA), le groupe IFFCO, dont le siège se situe à Dubaï, aux Émirats arabes unis.

Objectifs du Projet

Le Projet soutient un solide promoteur international, ce qui peut avoir des répercussions positives sur l'agriculture primaire et un effet de démonstration pour d'autres entreprises dans le segment de l'huile d'olive en Tunisie. En développant l'activité d'approvisionnement en huile d'olive et en se concentrant sur les exportations de ce produit en bouteille, le Projet favorisera l'amélioration des relations en amont avec les huileries et les cultivateurs locaux, contribuera au développement de l'enseigne « Made in Tunisia » et créera de la valeur dans un secteur qui reste dominé par les exportations en vrac.

L'impact sur la transition

Note d'impact sur la transition : 64

Qualité première – Compétitivité : L'Emprunteur pilote l'introduction de la technologie de la chaîne de blocs pour améliorer la traçabilité, l'identification de l'origine et la gestion de ses produits d'huile d'olive. Cette technologie permet la création d'un log numérique d'informations issues des stades de la culture, de l'extraction, du transport, ainsi que de la transformation et de la mise en bouteille. Le pilotage de cette technologie donnera à l'Emprunteur la possibilité d'un traitement innovant tout en ajoutant de la valeur à ses produits premiers.

Qualité secondaire – Intégration : L'Emprunteur augmentera le nombre de pays vers lesquels il exporte ses produits.

Le Client

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES-COGIA SA

La Compagnie Générale des Industries Alimentaires (la « COGIA » ou l'« Emprunteur ») est une société anonyme immatriculée en Tunisie qui se procure et met en bouteille l'huile d'olive en Tunisie et cible des marchés d'exportation de choix (pays du Conseil de coopération du Golfe, Canada, États-Unis, Brésil et autres). Les opérations de l'Emprunteur couvrent aussi la mise en bouteille et la vente d'huile de soja pour le marché intérieur, ainsi qu'un pôle confiserie (biscuits et gaufrettes) par l'intermédiaire d'une filiale dédiée.

Financement de la BERD

20 000 000,00 de dinars tunisiens

Facilité renouvelable annuellement de 20 000 000 de dinars tunisiens pour répondre aux besoins en fonds de roulement de l'Emprunteur.

Coût total du Projet

20 000 000,00 de dinars tunisiens

Additionnalité

Atténuation du risque : La relation à long terme de la BERD avec l'Emprunteur permet à l'Emprunteur de se sentir plus en confiance pour prendre davantage de risques, ce qui peut favoriser l'innovation (technologie de la chaîne de blocs) et l'expansion vers de nouveaux marchés.

Savoir, innovation et renforcement des capacités : La BERD apporte une expertise, une innovation, un savoir et des capacités qui sont essentiels à la réalisation en temps opportun des objectifs du projet, notamment un appui pour renforcer les capacités du client. La Banque proposera une assistance technique sous diverses formes au Client, y compris le renforcement des capacités des employés et des fournisseurs du Client, de même qu'une assistance pour améliorer les normes de qualité à travers toute la chaîne de valeur, tout en renforçant les chaînes d'approvisionnement des agrégateurs.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorisé B (PES 2019), avec un risque environnemental et social faible/moyen. L'octroi de capitaux pour les besoins en fonds de roulement à court terme de la COGIA, client existant de la Banque, n'est pas associé à de nouveaux risques ou impacts environnementaux ou sociaux. Parmi les vérifications au titre de l'obligation de diligence concernant cette transaction a figuré une étude des rapports annuels de la société, de son plan de préparation et de réponse à la crise de la COVID-19 ainsi que du Plan d'action environnemental et social (PAES) préalablement convenu en tenant compte de l'exposition existante. La vérification environnementale et sociale a confirmé que le Client exerce ses activités en appliquant de bonnes normes environnementales et sociales et satisfait aux exigences du PAES. Un nouveau PAES n'est pas requis pour cette transaction. Aucune composante TEV n'est associée à ce Projet.

Des vérifications environnementales et sociales internes ont été réalisées en 2018 par le personnel du Département de l'environnement et de la durabilité de la BERD et ont comporté des réunions avec le personnel de la COGIA et une visite sur site des installations de production de la société à Sousse, en Tunisie. Le Client dispose de toutes les autorisations nécessaires et l'usine a fait l'objet d'une évaluation des impacts environnementaux et sociaux, qui est actualisée chaque année. La production d'huile d'olive, qui se déroule en respectant des normes rigoureuses de qualité, est certifiée conforme aux normes internationales de sécurité alimentaire (IFS), à la norme BRC de sécurité alimentaire, à la norme ISO 9001 relative à la qualité et à la norme ISO 14001 relative à la gestion environnementale. Il existe sur site une solide culture en matière de santé et de sécurité.

Le PAES convenu précédemment avec le Client a été mené à bien dans les délais spécifiés. La société a fourni des informations et une formation concernant la COVID-19 à ses employés et à ses sous-traitants. La COGIA n'a pas l'intention de procéder à des licenciements temporaires ou permanents. La BERD continuera de

contrôler les performances environnementales et sociales de la COGIA en étudiant les rapports annuels.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

La Banque fournira au client une assistance technique directe au titre de son Programme pour la compétitivité des chaînes de valeurs (financé par l'Union européenne) qui est destiné à améliorer les normes de qualité et de traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement en huile d'olive de la société.

Contact au sein de l'entreprise

Moez Zid, Directeur financier

mzid@iffco.com

+216 97 696 362

+216 73 306 266

Compagnie Générale des Industries Alimentaires - COGIA SA Route de Moureddine, km 3.5, Sousse, Tunisie, 4000

Compte rendu de la mise en œuvre

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

30 mars 2021

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.